L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 27 JUILLET 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 27 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Sells & Malochée, au No 435 de la rue Dauphine, en face de la place Washington—beaux meubles.

Par H. Stern & Co., dans leurs salles d'encan bottes, souliers et brodequins.

Le Self-government

Il y a vingt ans, bien osé eût été l'écrivain qui, dans ce pays, se fût hasardé à attaquer le principe du self-government. Placés dans des conditions exceptionnelles qui n'avaient jamais été offertes à aucun peuple, ni de l'antiquité ni des temps modernes, les Etats-Unis avaient fourni une carrière de près d'un siècle d'un développement sans parallèle. Jouissant d'une liberté presqu'illimitée, les américains avaient en comme remède aux froissements résultant des abus de cette liberté, la faculté d'expansion indéfinie que leur offrait l'immense Continent mis par la Providence à leur disposition.

Faite dans des conditions aussi favorables, l'épreuve du self-government paraissait satisfaisante et il semblait interdit d'en contester le succès.

La guerre de sécession a été un coup de foudre qui a troublé pour longtemps la sérénité du ciel politique de l'Union. En elle-même, la tentative faite par le gouvernement fédéral pour contraindre à rentrer dans l'Union les Etats séparés, était la négation du droit de self-government et toutes les protestations de Lincoln et du Congrès n'ont pu détourner les inévitables conséquences de la subjugation du Sud. C'est en vain qu'Andrew Johnson, s'inspirant des vieux principes démocratiques et invoquant les promesses faites, a voulu rendre aux Etats vaincus et soumis leur droit de se gouverner. Un Congrès sectionnel, contrôlé par une ville oligarchie, a sapé, par les lois de reconstruction, la base la plus substantielle des institutions politiques du pays, le droit de self-government des Etats.

Mais cette tentative pour faire contrôler onze Etats par le gouvernement fédéral, poursuivie avec acharnement sous les deux présidences de Grant, a fini par échouer misérablement et le président Hayes n'a eu d'autre mérite que celui d'accepter un fait inévitable et accompli, lorsqu'il a proclamé son intention de cesser toute intervention dans le gouvernement intérieur des Etats.

Mais à peine cette restauration du self-government des Etats est-elle accomplie, au point de vue politique, que voilà le système menacé d'un effondrement complet au point de vue de la préservation de l'ordre social.

Comme des passagers, qui respirent après avoir bouché une forte voie d'eau aux prix d'énergiques efforts, et que vient subitement surprendre l'annonce d'une autre fissure formidable—nouvelle menace de naufrage,—ainsi, les Américains, revenus à la confiance après dix sept années de guerre, de troubles et d'agitations sont réveillés du repos auquel ils se livraient, par les cris sauvages d'une guerre antisociale engagée par le prolétariat des grandes villes sous le prétexte d'une grève.

Devant ce nouveau péril, créé par les vices du self-government qui a permis la concurrence illimitée et ruineuse dont nous voyons aujourd'hui les résultats, éclate l'impuissance des gouvernements d'Etat à remplir la mission inhérente à tout gouvernement dans une société policée, celle de protéger les personnes et les propriétés de maintenir la paix publique et d'imposer l'obéissance à la loi.

Anomalie étrange, on voit un gouverneur d'Etat, celui de la Pennsylvanie, qui promettait, il y a quelques mois, 50,000 miliciens pour protéger l'inauguration du président Hayes, se déclarer hors d'état de lutter contre les émeutiers et demander secours à ce même président, qui ne dispose que de 3000 soldats pour répondre aux demandes de quatre gouverneurs qui devraient pouvoir lever 300,000 miliciens dans leurs propres Etats.

Dans vingt grandes villes et dans de nombreux bourgs et villages, les autorités locales et la police sont incapables de réprimer les émeutes. Le principe d'autorité paraît nul et l'insuffisance de l'organisation judiciaire et des moyens de répression n'indiquent que trop à quel point la belle théorie du self-government, poussée à des conséquences absurdes, a laissé la société désarmée. On ne voit d'organisé que le désordre, grâce à cette liberté individuelle absolue qui permet aux voleurs ou aux bandits de tenir des meetings et de former des ligues. Et on n'est que quand l'armée du désordre est debout et agissante, obéissant à un mot d'ordre commun de New York à Kansas City, de Baltimore à Louisville, que les bons citoyens des villes menacées songent à s'organiser tardivement pour essayer de faire ce que leurs gouvernements ne peuvent accomplir : sauver la société.

Il y a trop d'intérêts menacés, pour que la défense ne devienne pas bientôt plus puissante que l'attaque et nous ne doutons pas du résultat final, l'écrasement de l'émeute. Mais quand il faudra dresser le bilan de la lutte, le compte des pertes sera effroyable, et, quand on se demandera par quels moyens on pourra éviter le retour d'une pareille calamité, on sera amené à rechercher les causes qui ont produit le conflit et celles qui n'ont pas permis de l'éconder immédiatement dès son apparition, et l'on arrivera à cette conclusion : qu'avec l'abus du self government poussé dans toutes ses ramifications jusqu'à l'individu, il se trouve que la société est désarmée contre les individus ou les groupes d'individus coalisés qui veulent l'attaquer.

Il arrivera alors, comme toujours, dans les crises qui agitent les sociétés humaines, qu'au lieu de s'attaquer à l'abus, on s'en prendra au système lui-même, et nous verrons les intérêts alarmés se rallier aux théories centralisatrices mises dernièrement en avant par M. Morton, théories qui ont leurs avantages comme leurs inconvénients mais qu'il serait peut-être dangereux de substituer sans transition à l'ancien système de self-government déjà, cependant, fort compromis.

La crise actuelle pourra avoir une très sérieuse influence sur l'avenir des partis politiques et nous devons nous attendre à voir surgir de nombreuses propositions pour des modifications dans les dispositions constitutionnelles et dans les lois pénales.

La lutte sociale qui vient de s'engager, compromettra dans une certaine mesure, la cause du self-government en Etats-Unis, mais elle ne portera un coup funeste en Europe, où cette cause avait des admirateurs et des adeptes qui ne s'attendaient assurément pas à voir la grande république modèle devenir le théâtre de scènes comme celles qui ont affligé Pittsburg et quelques autres villes, ni à voir la libre Amérique servir de champ de bataille à la guerre du prolétariat contre le capital et l'ordre social. Puisse la leçon profiter aux pays qui étaient tentés de confier leurs destinées aux révolutionnaires !

BILLET GAGNANT.—Mr Albert Johnson, demeurant au coin des rues Lyon et Bordeaux, certifie qu'ayant acheté pour 25 cents, au bureau d'Albert Harris, rue des Magasins No 129, un quart du billet combinaison (Nos 20, 30, 74, de la Loterie de la Louisiane qui a gagné le prix capital de quatre mille piastres au tirage du 25 juillet dernier, le quart du dit prix capital lui a été payé comptant et sur présentation du billet au bureau de la compagnie.

LE PALAIS DES MARBRES.—Les atelier et les magasins de Mr Jos. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, ressemblent en effet à un palais. Il s'y trouve un choix incomparable de meubles, et les prix de vente sont si modérés que nous nous rendons parfaitement compte de la vogue extraordinaire dont jouit cette maison.

L'ANARCHIE A ST-LOUIS.

Tandis que les démonstrations militaires ont réussi à maintenir un ordre relatif à New York, à Philadelphie et à Baltimore, les grandes villes de l'Ouest ont été livrées aux désordres les plus graves. A Louisville, les émeutiers n'ont guère détruit que des carreaux et se sont dispersés lorsque la police a fait quelques décharges en l'air. A Chicago, il y a eu des conflits sur plusieurs points et on rapporte qu'il y a eu 16 tués et 156 blessés.

A San Francisco, 4,000 citoyens se sont formés en comités de vigilance et des malfaiteurs qui après avoir mis le feu, coupaient les tuyaux d'eau, ont été tués sur place. Avec quelques exécutions sommaires, les vigilants auront vite raison des émeutiers.

Mais à St. Louis, l'anarchie paraît régner. Les citoyens s'organisent d'un côté, pendant que les émeutiers s'organisent de l'autre. Il y a 700 miliciens à l'arsenal sous les ordres de l'ancien général fédéral Jefferson C. Davis. Mais les partisans de l'ordre ont jusqu'ici évité des conflits, en laissant les coudées franches aux désorganisateurs du travail qui ont réussi à faire fermer tous les ateliers même des boulangeries.

Tous les magasins sont fermés, toutes les affaires suspendues, et on ne voit pas comment on évitera des collisions sanglantes, car le maire et le gouverneur n'agissent pas et laissent les meneurs organiser les Trade's Unions en compagnies militaires.

Les négociants ont souscrit $12,000 pour armer et équiper mille hommes, et les habitants de St. Louis, amis de l'ordre s'organisent lentement par wards. Il n'y aurait qu'un moyen d'en finir avec cet état de choses, ce serait d'arrêter tous les meneurs et agitateurs connus, grévistes ou non, et de les tenir au secret jusqu'au rétablissement de la paix. On se demande par quel motif le gouverneur du Missouri n'a pas déjà proclamé la loi martiale. Les politiciens qui, pour ménager l'élément populaire, permettront à l'émeute de devenir révolution, n'éviteront pas l'effusion du sang, ils ne feront, par leur faiblesse, que la rendre plus terrible.

DANGER DES VERS POUR LE COTON.—Comme nous sommes dans la saison où les chenilles font généralement leur apparition et commencent leur œuvre de destruction, il est bon que nous en prévenions les planteurs et les fermiers pour qu'ils se mettent sur leurs gardes et se préparent à adopter les mesures les plus efficaces pour détruire leurs ennemis et arrêter leurs ravages. Il y a déjà plusieurs années que la première expérience du poison connu comme le "Texas Cotton Worm Destroyer" est faite et les certificats nombreux des planteurs les plus dignes de foi prouvent qu'il n'a jamais manqué de tuer la peste partout où il a été employé. Nous pouvons donc en toute apparence engager nos lecteurs à compter sur ce destructeur des vers et à en faire provision de manière à pouvoir sans délai en faire usage en cas de besoin. Le certificat suivant montre que le poison mentionné a fait merveille dans l'Alabama :

Pike Road, comté Montgomery Ala.,
13 juillet 1877

Ceci est pour attester que j'ai employé le "Texas Cotton Worm Destroyer" de MM. Preston & Robins, dans ma plantation, l'année dernière (1876) et je crois que c'est le meilleur destructeur de vers dont j'ai jamais fait usage.

N. D. BARNETT.

Mr H. J. Rivet, droguiste et pharmacien, au coin des rues Chartres et Bienville, est l'agent de vente du "Texas Worm Destroyer" pour cet Etat. Le prix est seulement d'une piastre par livre, et une livre suffit pour quatre arpents de terre.

RÉTABLISSEMENT DE LA CIRCULATION SUR LE PAN HANDLE AND PENNSYLVANIA RAILROAD.

On apprendra avec plaisir que la circulation est rétablie sur l'excellente route du Pan Handle et de la Pennsylvanie. Comme c'est la voie la plus importante et la plus recherchée pour relier New York l'interruption des communications sur la route pendant deux jours (deux jours seulement) a été une véritable calamité. L'agent de la route à la Nouvelle-Orléans a reçu hier le télégramme suivant :

Columbus, Ohio, 26 juillet 1877.

M. W. M. Wallington, agent général dans le Sud.

Veuillez ordonner la reprise de la vente des billets de la Nouvelle-Orléans à New York et à toutes les autres localités du Nord par notre ligne : On passe maintenant sans difficulté par Pittsburg, et les trains qui vont à Louisville et à Cincinnati s'y rendent avec l'exactitude ordinaire. On ne craint plus d'interruption dans la circulation des trains de voyageurs.

W. L. O'BRIEN,
Agent général des passagers et des billets.

L'ANCIENNE ET FIDÈLE VOIE DE JACKSON.

TOUJOURS LA PREMIÈRE.

Cette ancienne voie favorite des voyageurs a été grandement améliorée ses rails sont en acier, ceux-ci remplacent ceux de fer et de nouveaux wagons. Les trains y circulent maintenant avec autant de régularité que de rapidité. Ils se relient avec exactitude aux convois des autres lignes. C'est la chemin le plus court et le meilleur vers l'est par Louisville et Cincinnati.

Ceux qui font des voyages de plaisir peuvent, en prenant cette route, aller par Chicago et le Canada, ou par Buffalo et les chutes du Niagara, à New-York et aux villes de bains du Nord, au même prix que par Louisville et par les lignes de la Georgie et de la Virginie.

Il y a une vente maintenant, au Bureau du chemin de fer de Jackson, rue du Camp No 23, sous le City Hôtel, des billets d'excursion et de touriste pour tous les principaux points de rendez-vous dans l'Est, le Nord et le Nord-Ouest, par toutes les voies désirables.

Il n'y a qu'un changement de wagon entre la Nlle-Orléans et New-York et les autres villes de l'Est. Pas de changement entre Chicago, Cincinnati, Louisville et la Nlle-Orléans, ou de St. Louis à la Nlle-Orléans.

Tous les trains ont des palais-dortoirs.

Prenez donc l'ancien chemin de Jackson.

L'ANCIEN RÉGISSEUR DES VARIÉTÉS.—Un comédien bien connu, Thomas F. Goode, qui souffrait d'un cancer à la bouche, s'est brûlé la cervelle, à Tom's River (New Jersey). Immédiatement avant d'exécuter son projet, il a écrit la lettre suivante à M. Cook :

"Avant que vous receviez ceci, je serai mort et devant mon créateur pour répondre d'un suicide ; il faut donc nécessairement que vous empêchiez Mme Bliss de revenir ici aujourd'hui. J'ai été trahi à cet acte par les plus épouvantables tortures qu'un homme puisse subir. Veuillez faire prévenir le coroner le plus tôt possible. Ce sera une bonne action de votre part que d'en faire promptement disparaître une mauvaise de la lumière. Faites cela, et que Dieu vous l'inspire est le vœu sincère de *Thomas Placide*."

Le défunt était âgé de 70 ans. Il avait débuté, en 1828, sur l'ancien théâtre Park, et de 1850 à 1854 il avait été régisseur du théâtre des Variétés de la Nouvelle-Orléans.

SAINT-DOMINGUE.—On télégraphie de Saint-Thomas à la date du 8 juillet :

"Les derniers avis de Saint Domingue sont datés de Porto Plata 28 juin. Une révolution vient d'éclater. De tous côtés on entend des coups de fusil ; le canon d'alarme a été tiré, et la ville a été déclarée en état de siège. Les révolutionnaires ont à leur tête les généraux Manuel Maria Lamotte et Isidore Ortea. Ils auraient tout instant à une attaque. Le bruit court que le mouvement révolutionnaire a des ramifications dans tout le pays, ce qui est regrettable en ce qu'il peut interrompre la récolte du tabac qui promet d'être exceptionnelle. Tous les magasins sont fermés.

" On s'attendait au soulèvement de la ville de Saint-Domingue ; mais jusqu'ici tout est calme dans cette partie de l'île.

" On est très mécontent de Baez qui n'a pas payé ses officiers depuis six mois."

LE PAPE ET L'EGLISE D'AMÉRIQUE.—Londres, 21 juillet.—On télégraphie de Rome à l'agence Reuter que le Pape, voulant montrer l'Eglise américaine sur le pied d'égalité avec l'Eglise européenne, a exprimé le désir que l'Eglise américaine relevât directement du souverain-pontife au lieu de ne communiquer avec lui que par l'intermédiaire des cardinaux préfets de la Propagande. On dit que le cardinal Simeoni a pris des mesures dans ce but.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Départs par le chemin de Mobile, jeudi soir 26 juillet.

R. M. Walmsley et sa famille pour les Sources de la Virginie. H. Kratzenstein, L. Loeb, et un parti de trois pour New York ; M. Hector et sa famille pour Washington, R. Mills et sa famille pour New York ; capitaine C. Tyler et R. W. Tyler pour New York ; C. Tyler et sa famille pour les Sources de la Virginie ; B. Creighton pour New York ; W. L. Bridgeford pour Louisville, et A. Rosenfeld pour la même destination. G. H. Greene et sa famille pour St. Louis, Mme Lingham pour St. Louis, Mme et Mlle Foley pour les Sources de la Virginie, Mme Labouisse et sa famille. Le général G. T. Beauregard, mardi cette après-midi, vendredi, par la ligne rapide de Mobile, pour les Sources de la Virginie.

Par le chemin de Jackson : W. R. Stauffert pour Chicago, E. Gilmore St. Paul, J. M. Abraham Louisville, Rév. M. Shipperson, Chicago et l'Est, G. W. Sentell et famille, E. A. Wheat et sa femme, Gilbert H. Green et Miss Annie Hanson ; pour St. Louis et l'Ouest, Victor M. Abraham, Yellow Sulphur, Ohio, J. F. Irwin et H. D. Cooper, pour Chicago.

Troupes pour l'Ouest.

Le steamer Henry Tate est arrivé hier ici du Bayou Sarah à 9 heures du matin, avec trois compagnies des troupes des Etats-Unis appartenant au treizième régiment d'infanterie qui était cantonné à Baton Rouge. Ces trois compagnies se composent de huit officiers et de 40 hommes sous le commandement du major Lamotte. Elles vont dans l'Ouest prêter main forte contre les grévistes.

Reprise de service sur le chemin de fer du Pan Handle et de la Pennsylvanie.

M. W. M. Wallington, agent général du Sud, a reçu de M. Gibbons, agent général, pour les voyageurs et les billets, avis que la vente des billets pour toute la route, pour New-York et tous les points de l'Est doit être reprise, et que les trains par Louisville et Cincinnati font le service d'une manière régulière et qu'aucune interruption ultérieure de trains de voyageurs n'est à craindre.

Taxes arriérées.

Les administrateurs de ville, réunis en comité général, ont décidé de collecter les taxes dues par la compagnie des Banques à sucre, depuis qu'ils ont été constitués, c'est à dire depuis 1871. Six années de taxe sur un assessement progressif, calculé d'après la hausse continue des actions, feront pour le trésor de ville une somme assez ronde et dont la perception est des plus légitimes.

Contribuables retardataires.

Il est inutile que les contribuables arriérés pour le payement de leurs taxes s'adressent maintenant aux autorités de ville pour en obtenir une prolongation de temps, les listes se trouvant entre les mains de l'imprimeur officiel. Quand elles seront imprimées, les retardataires pourront recommencer leurs démarches auxquelles il sera fait tel droit que de raison.

Tentative de suicide.

Mercredi soir, une femme de couleur nommée Rosa Hall, demeurant rue de Bourgogne No 55, essaya de se détruire en prenant deux grains de morphine et une dose de laudanum. Le Dr Beaussez, qui lui a donné des soins, espère la sauver. Elle n'est pas en état de parler, mais un jeune nègre nommé Smith a révélé les secrets de Rosa. Une liaison fort intime existait entre elle et lui depuis quelque temps et Rosa était forte jalouse. Elle lui reprochait constamment son attention pour d'autres femmes. Mercredi soir, Smith entra chez Rosa et la trouva sans connaissance sur son lit. Il vit sur la cheminée deux papiers qui étaient vides et avaient contenu quelque chose de suspect ; il vit aussi une fiole sentant fortement le laudanum et en conclut que Rosa s'était empoisonnée.

C'est du reste dit-il, sa seconde tentative, et toujours par jalousie. Rosa Hall a 25 ans et est native de la Caroline du Nord.

Encore une qui veut se tuer.

Mais pour celle-là, nous ne connaissons depuis longtemps aucune, étant lassés de temps à autre de rapporter une de ses tentatives de suicide périodiques. C'est Louise Tricou qui veut toujours se noyer, dans le canal d'Orléans ou dans le bassin Carondelet et qui en est toujours empêchée au moment où elle croit toucher à l'éternité. Surprise de nouveau au coin des rues Orléans et Roman elle a été enlevée à la station de quarantaine pour être conduite à l'asile. Mais pour cette malheureuse un lieu convenable aire de la réconcilier avec la vie ? Nous plaignons les voisins de Louise Tricou, qui par raison d'humanité se trouvent moralement forcés de veiller presque constamment sur elle.

Meurtre à la Passe Manchac.

On mande du Mississippi qu'un meurtre a été commis à la Passe Manchac, mercredi soir, à 6 heures et demie. Un vieillard, nommé Evans, du nom d'Iveson Evans, excursionniste de Crystal Springs, s'est jeté sur un jeune homme nommé Hubbard Bowen, fils du docteur de ce nom, de Brookhaven, l'appelant enfant de... et le poussant hors de la voile. Le jeune homme sans vouloir se battre, tenait cependant à garder son terrain. Le nègre, voyant cela, lui tira le bout portant un coup de fusil et qui l'atteint à la tête au dessus de l'œil. Bowen tombe et meurt cinq minutes après. Evans a été arrêté. Nombre de nègres excursionistes voulaient lyncher le meurtrier sur la place. Mais les blancs en ont empêchés et leur ont dit qu'il fallait laisser la justice avoir son cours. Evans a été conduit à Amite et enfermé à la geôle. Le nègre s'est pris de boisson après avoir commis le coup. Le corps du jeune homme a été transporté chez son père à Brookhaven.

Accident à un char de bagage.

Pendant l'excitation causée par le meurtre que nous venons de rapporter une petite gamette avait passé par le pont tournant du Canal. L'ingénieur n'ayant pas remarqué ce passage et faisant rouler son train pour ne pas le lancer au milieu du tumulte, le char de bagage fut tombé dans le lac. Mais heureusement personne n'a péri.

Les faits vrais.

Nous tenons de bonne source que samedi soir, 21 du courant, entre 10 heures et demie et onze heures, l'officier Michael Evans de Milneburg, porteur d'un plainte contre un nommé George Phelps, garnement très connu, qui s'était retiré sur les bords du lac dans une cabane occupée par un nègre nommé Pighin et attiré entre Milneburg et le Bayou St. Jean se présenta en cet en droit pour opérer l'arrestation. Il trouva le nègre Phelps qui ayant un vieux fusil de munition à la main, le défia d'avancer. Evans voulut parlementer, Pighin ferma la porte et regardant par une fenêtre de côté lui dit : "Viens-si ou Vosse." Pendant ce temps Phelps sortit de la maison et courant vers un squif, sauta dans ce dans et gagna le large à la rame.

L'officier, voyant le coquin s'éloigner, fit feu plusieurs fois sur lui. Avec quel résultat, c'est ce qu'on ignore jusqu'à présent. Phelps, qui s'est déjà trouvé mêlé à plusieurs affaires sanglantes, a une réputation détestable. Pendant la nuit, l'officier prit Butler et le fit conduire sur l'occasion de recueillir et cacher un prisonnier. Il a été conduit à la prison de paroisse lundi. Depuis on n'a reçu aucune information sur Phelps ou sur le skiff.

Affaire Murphy.

Une enquête a eu lieu sur les circonstances qui ont occasionné l'altercation et la lutte entre James Murphy et George Kuntz, dans la nuit du 21. Il résulte de l'enquête de Murphy que Murphy était sur la galerie de Kuntz à une heure indue et qu'il ne voulait pas se retirer. De là le combat où Murphy, atteint d'un coup de poignard à la poitrine, a succombé. En conséquence le juri du coroner a porté contre George Kuntz l'accusation de meurtre.

Collège de l'Immaculée Conception.

Il nous a été donné, hier soir, d'assister à une cérémonie intéressante qui a réuni un grand nombre de familles du premier et du second district au collège des Révd Pères Jésuites, à l'angle des rues Baronne et Camp. Cette cérémonie est la distribution annuelle des prix, qui a été précédée par divers exercices qui ont été fort applaudis et dont voici le programme :

Première partie.

Ouverture	"La Muette de Portici" ..... Auber
Adresse	EDE
Fon	M. Finney
Adresse, roi d'Argos	E. Toledano
Medon, Grand Prêtre	M. Roer
Agenor	D. Craven
	Frères d'Apollon
Cleon	H. Maher
Clesiphen	T. Deeves
Phedon	E. Claverie
Cassander	E. Bernard
Orythes, capitaine des Mèdes	J. Dalfotas
	Rhétorique.
Rapport	"Le Huguenots" ..... Meyerbeer
	"UN PETIT LION EN DEN." Farce en un acte.
Boodle, J.	M. Roer
William Boodle, neveu de Boodle	M. Finney
Charles Chédal, cousin de William	E. Toledano
Redline, Policeman rural	E. Jourdan
Sambo, homme à tout travail	J. Laurain
Postal March	J. Eaton

Distribution des prix.

Cette dernière partie, celle des récompenses décernées en public, n'a pas été la moins appréciée par beaucoup de spectateurs en nombre.

Revenus des marchés.

Les revenus des marchés de la ville pour le mois de juillet ont été vendus mercredi dans la chambre du Conseil. Le total obtenu est un peu inférieur au montant du mois de juillet :

Marché Français aux fruits et aux légumes, A. Dameste	$4,125
Marché Français aux viandes, H. F. Bonbet	2,550
Marché Poydras et Canaux, F. Pitié	3,200
Marché Magasins, B. Monle	1,890
Marché Trémé, J. P. Carrere	1,835
Marché Washington et Port, D. Montiezun	275
Marché St. Bernard, Geo. Robinson	840
Marché Le Breton, D. Dantagnan	25
Marché St. Marie, A. Lacaze	280
Marché Claiborne, N. Monleudeuze	340
Marché Jefferson City, Jean Brun	90
Marché Soraparu, J. C. Lawren	180
Marché rue Neuvième, John Tiles	600
Marché d'Algier, Jean Lacrieux	85
Marché Dryades, Bte Mathurin	1,885
Total	$18,000

TEMPERATURE.—25 juillet 1877

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	74	23
Midi	84	29
3 P. M.	80	27
6 P. M.	83	28

LES SOCIALISTES EN ALLEMAGNE.

La Gazette de l'Allemagne du Nord est toujours inconsolable des succès des socialistes. Elle fait encore remarquer dans son Rodolf 2, que le dernier candidat du parti progressif était Bürgin, bien que l'ayant emporté sur le candidat socialiste, ce dernier a encore obtenu plus de 1,000 voix de plus qu'au scrutin du 10 janvier.

Les progrès que le parti socialiste fait en Allemagne sont incontestables. Il est la majorité à Berlin ; il l'aura bientôt dans toutes les grandes villes. Cette situation inquiète patriotiquement le parti conservateur, et, non seulement les républicains, mais les nationaux-libéraux et les progressistes eux mêmes. Mais comment, dans la patrie du Socialisme, c'est à dire de la désorganisation sociale non-seulement au point de vue administratif, mais surtout au point de vue industriel et commercial.

L'Allemagne, qui possède un gouvernement régulier, dont les divers Etats ne reconnaissant que la souveraineté du nombre et ont placé à leur tête des dynasties héréditaires, s'effraye du socialisme. Comment la France ne chercherait-elle pas à s'en préserver, puisque si le socialisme venait à triompher, la France serait non-seulement bouleversée dans sa constitution sociale, mais encore mise au banc de l'Europe.

La presse républicaine nous parle toujours des articles qui ont paru dans la presse étrangère où les Communards ont été d'un sens coup dépasserait de beaucoup toutes les exigences des grévistes.

Arrestation.

Un nommé Pickett qui tua, il y a près de deux ans, dans une maison de Bourbon, du Troisième District, un nommé Lindsay et un autre individu dont nous ignorons le nom, et qui en blessa un troisième, a été arrêté à St-Louis et envoyé ici sous la garde d'un détective de cette ville. Il est arrivé hier.

Ecole Paroissiale Sainte-Marie.

La distribution des prix a eu lieu hier à l'école paroissiale Sainte-Marie, située rue de l'Hôpital, près Chartres, et quelques jours avant, beaucoup de sœurs de la Sainte Marie-Ministère de Sainte Croix. Deux pièces ont été jouées avec beaucoup d'entrain par les jeunes élèves qui presque toutes ont été fort remarquées. Nous n'avons que des éloges à adresser aux Sœurs qui entourent de soins maternels les enfants dont l'éducation leur est confiée et qui remplissent cette tâche avec un admirable dévouement.

Bureau de Santé.

Le Bureau de santé n'a pas siégé hier soir faute de quorum.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane,

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session extraordinaire,

No 145.)

LOI

Pour faire de l'Université de l'Etat de la Louisiane, établie actuellement près d'Alexandrie, dans la paroisse Rapides, et du Collége d'agriculture et d'arts établi actuellement dans la paroisse St-Bernard une seule et même institution, qui sera connue et désignée sous le nom et le titre de "Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College ;" pour établir l'institution, provisoirement, à Baton Rouge, dans la paroisse Est Baton Rouge.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale décrètent : Que l'Université de l'Etat de la Louisiane établie actuellement près d'Alexandrie, dans la paroisse Rapides, et le Collége d'agriculture et d'arts de l'Etat de la Louisiane, établi actuellement dans la paroisse St-Bernard, sont, par la présente, unis, et devront former une seule et même institution qui sera connue, désormais, sous le nom et le titre de "Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College ;" que la dite institution—le "Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College" — telle qu'elle est créée par la présente, devra être établie, provisoirement, à Baton Rouge, dans la paroisse Est Baton Rouge.

Sec. 2.—Décrète de plus : Que tous les droits et privilèges légaux accordés par le Congrès des Etats-Unis et la Législature de la Louisiane, toutes les obligations légales imposées par le Congrès et la Législature à chacune des deux institutions qui se section précédente de cette loi sont et sont elle fait une seule institution, seront absolument les mêmes pour le Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College, telle qu'elle est créée par la présente, et établie—excepté les droits et privilèges légaux, les obligations légales que la présente loi pourra rapeler.

Sec. 3. — Décrète de plus : Que le Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College, tel qu'il est créé ci-dessus, devra avoir pour but de devenir un lieu d'instruction, dans l'acception la plus élevée du mot, où la littérature, les sciences et tous les arts seront enseignés, où les principes de vérité et d'honneur seront établis, où les élèves apprendront à remplir nettement leurs devoirs de citoyens, leurs devoirs de patriotes, leurs devoirs religieux, dans la vie privée et dans la vie publique, en temps de paix et en temps de guerre.

Sec. 4.—Décrète de plus : Que le Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College, tel qu'il est créé ci-dessus, devra donner une instruction qui devra s'étendre à toutes les branches de la littérature, des sciences, des arts, des industries et des professions, une instruction spéciale en agriculture, mécanique, sciences et arts militaires, génie civil, droit, médecine, commerce et navigation.

Sec. 5. — Décrète de plus : Que le Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College, tel qu'il est créé ci-dessus, devra être, *ex-officio*, vice-président du bureau de direction, sa propre faculté et son propre président. Les élèves de ces universités, colléges ou écoles, quand ils auront été recommandés par la faculté de chacune de ces institutions, pourront recevoir du Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College, les degrés de ces universités, colléges ou écoles. Les élèves de ces institutions ou de ces écoles spéciales, après qu'ils auront ainsi reçu leurs degrés, seront des gradués du Louisiana State University and Agricultural Mechanical College.

Sec. 6.—Décrète de plus : Qu'il sera du devoir du bureau de surintendants, immédiatement après son organisation, de prescrire, en détail, le cours d'études, théoriques et pratiques, à suivre à l'University and Agricultural and Mechanical College et de rédiger un projet du système d'instruction ainsi adopté.

Sec. 15.—Décrète de plus : Que le bureau de surintendants devra être chargé de l'achat de toute la terre que nécessitera la construction de l'University and Agricultural and Mechanical College ; de l'achat ou de la construction, ou des deux, si cela est nécessaire, de toutes les bâtisses, tous les ateliers, laboratoires et autres installations dont il sera besoin pour le développement de l'University and Agricultural and Mechanical College ; de l'achat de tous les approvisionnements ou articles nécessaires à l'University and Agricultural and Mechanical College ; pourvu qu'aucun membre du bureau de surintendants n'ait un intérêt personnel quelconque dans un contrat, achat ou vente quelconque dans une transaction commerciale quelconque pour ou pour le compte de dit University and Agricultural and Mechanical College, et le dit bureau de surintendants devra être chargé du soin et de la conservation de tous les bâtiments, ateliers, terres et propriétés, leurs devoirs religieux, dans la vie privée et dans la vie publique, en temps de paix et en temps de guerre.

Sec. 7—Décrète de plus : Que le bureau de surintendants ci-dessus, dès qu'il sera institué, devra avoir pour but de devenir un lieu d'instruction, dans l'acception la plus élevée du mot, où la littérature, les sciences et tous les arts seront enseignés, où les principes de vérité et d'honneur seront établis, où les élèves apprendront à remplir nettement leurs devoirs de citoyens, leurs devoirs de patriotes, leurs devoirs religieux, dans la vie privée et dans la vie publique, en temps de paix et en temps de guerre.

Sec. 8.—Décrète de plus : Que le Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College, tel qu'il est créé ci-dessus, devra donner une instruction qui devra s'étendre à toutes les branches de la littérature, des sciences, des arts, des industries et des professions, une instruction spéciale en agriculture, mécanique, sciences et arts militaires, génie civil, droit, médecine, commerce et navigation.

Sec. 5. — Décrète de plus : Que le Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College soit établi dans la paroisse St. Bernard, et que le bureau de surintendants, y compris le président ou le vice-président, constituent le bureau provisoirement, à Baton Rouge, dans la paroisse Est Baton Rouge.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale décrètent : Que l'Université de l'Etat de la Louisiane établie actuellement près d'Alexandrie, dans la paroisse Rapides, et le Collége d'agriculture et d'arts de l'Etat de la Louisiane, établi actuellement dans la paroisse St-Bernard, sont, par la présente, unis, et devront former une seule et même institution qui sera connue, désormais, sous le nom et le titre de "Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College ;" que la dite institution — le "Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College" — telle qu'elle est créée par la présente, devra être établie, provisoirement, à Baton Rouge, dans la paroisse Est Baton Rouge.

Sec. 2.—Décrète de plus : Que tous les droits et privilèges légaux accordés par le Congrès des Etats-Unis et la Législature de la Louisiane, toutes les obligations légales imposées par le Congrès et la Législature à chacune des deux institutions qui se section précédente de cette loi sont et sont elle fait une seule institution, seront absolument les mêmes pour le Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College, telle qu'elle est créée par la présente, et établie—excepté les droits et privilèges légaux, les obligations légales que la présente loi pourra rapeler.

Sec. 3. — Décrète de plus : Que le Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College, tel qu'il est créé ci-dessus, devra avoir pour but de devenir un lieu d'instruction, dans l'acception la plus élevée du mot, où la littérature, les sciences et tous les arts seront enseignés, où les principes de vérité et d'honneur seront établis, où les élèves apprendront à remplir nettement leurs devoirs de citoyens, leurs devoirs de patriotes, leurs devoirs religieux, dans la vie privée et dans la vie publique, en temps de paix et en temps de guerre.

Sec. 4.—Décrète de plus : Que le Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College, tel qu'il est créé ci-dessus, devra donner une instruction qui devra s'étendre à toutes les branches de la littérature, des sciences, des arts, des industries et des professions, une instruction spéciale en agriculture, mécanique, sciences et arts militaires, génie civil, droit, médecine, commerce et navigation.

Sec. 5. — Décrète de plus : Que le Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College soit établi dans la paroisse St. Bernard avant l'adoption de cette loi. La garde des dits bons devra être remise au Trésorier de l'Etat.

Sec. 17.—Décrète de plus : Que pour les besoins et le maintien du Louisiana State University tel qu'il est créé ci-dessus, il sera être institué et établi, à la disposition du bureau de surintendants, tout le montant de l'intérêt et du revenu provenant et à provenir des ventes des terres accordées ou qui pourront être accordées à l'Etat de la Louisiane par les Etats Unis pour un établissement d'éducation ; tout le montant de l'intérêt et du revenu provenant et à provenir des ventes des terres ci-dessus ou qui pourront, plus tard, être accordée à l'Etat de la Louisiane en vertu d'une loi du Congrès intitulée : " Loi donnant des terres aux Etats et aux Territoires qui établiront des collèges dans l'intérêt de l'agriculture et des arts " et approuvé le 2 juillet 1862, tout le montant de l'intérêt des sommes provenant de la location des bâtisses et des terres situées dans la paroisse Rapides et appartenant au Louisiana State University tel qu'il existait avant l'adoption de cette loi, provenant aussi de la vente ou de la location des terres et des bâtisses situées dans la paroisse St. Bernard et appartenant au Louisiana Agricultural and Mechanical College tel qu'il existait avant l'adoption de cette loi, provenant aussi de la vente ou de la location des terres et des bâtisses situées dans la paroisse St. Bernard et appartenant au Louisiana Agricultural and Mechanical College tel qu'il existait avant l'adoption de cette loi, provenant aussi de la vente ou